

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

CONFIDENTIAL

TEX.SB/38
22 May 1975

Textiles Surveillance Body

Organe de surveillance des textiles

ARRANGEMENT REGARDING INTERNATIONAL TRADE IN TEXTILES

Negotiations Under Article 3

Note by the Chairman

Attached are copies of two letters received from Sweden concerning negotiations in progress between Sweden and Mexico under Article 3 of the Arrangement. It having proved impossible to reach agreement in the latest round of negotiations, the Government of Sweden has decided to refer the matter to the Textiles Surveillance Body in accordance with Article 3:5(ii) of the Arrangement. The TSB is required to examine the matter promptly and to make appropriate recommendations to the parties concerned within 30 days from the date on which the matter is referred to it (i.e. 16 May 1975). With the agreement of members, this question has therefore been placed on the Agenda for the Eighth meeting of the TSB on 4 - 6 June 1975.

Also attached is a copy of the detailed factual statement of the reasons and justifications for the request for restraint addressed to Mexico.

ARRANGEMENT CONCERNANT LE COMMERCE INTERNATIONAL DES TEXTILES

Négociations au titre de l'article 3

Note du Président

La présente note accompagne les copies de deux lettres de la Suède relatives aux négociations en cours entre la Suède et le Mexique au titre de l'article 3 de l'Arrangement. Comme il s'est avéré impossible d'arriver à un accord au cours de la dernière série de négociations, le gouvernement suédois a décidé de porter la question devant l'Organe de surveillance des textiles, conformément à l'article 3, paragraphe 5 ii), de l'Arrangement. L'OST est tenu d'examiner promptement la question et de faire des recommandations appropriées aux parties concernées, dans les 30 jours à compter de celui où la question lui a été soumise (c'est-à-dire le 16 mai 1975). Avec l'accord des membres, cette question a donc été inscrite à l'ordre du jour de la huitième réunion de l'OST, qui se tiendra du 4 au 6 juin 1975.

On trouvera également ci-joint copie de l'exposé circonstancié des raisons et des justifications de la demande de limitation adressée au Mexique.